



Cessation d'activité difficulté de paiements

Par **princesse18**, le **29/04/2012** à **08:59**

Bonjour,

Mon fils a cessé son activité de bar/snack au 31/12/2011. Il lui reste un credit de 12000 euros environ à régler plus le loyer commercial de 500 €/mensuels qui court toujours.

Sans emploi et malgré une demande de RSA qui n'arrive pas, la propriétaire l'a mis chez un huissier pour le règlement du loyer commercial.

Ce commerce ne trouve pas preneur en ce moment.

Faut-il attendre encore un peu pour la vente, déposer le bilan, dénoncer le bail commercial qui prendra fin en février 2013 (3 ans)

Quelles sont les avantages et les inconvénients dans ce cas.

Dans l'attente d'une réponse pour éclairer nos lanternes, recevez mes remerciements.